

COMPTE RENDU REUNION de la COMMISSION SPORTIVE Du 14 Octobre 2014

Présents : BERTRAND Pascal, GELLIBERT Luce, RALAIARISON Solo, RENIER Jérôme,
Excusés : DUVAL Jérôme, BAILLEUL Béatrice, MASSE Joël

Championnat par équipe.

Cas Mathis LUTTON du club de Bures sur Yvette

Description du cas

Le joueur LUTTON Mathis (9140036) a joué lors de la 2ème journée en date du 26/09/2014 la rencontre de D2 poule A Viry-Chatillon 6/Bures sur Yvette 2 en haut.

Il est ressorti comme non licencié et a donc entraîné la perte de la rencontre pour Bures par pénalité et une pénalité financière de 15€.

Explication du club de Bures

Le joueur joue depuis 3 ans au club, mais a été créé deux fois avec une erreur sur le nom. Nous avons donc deux n° licence pour un même joueur avec un nom différent.

Mathis CUTTON n° licence 9142529 validée le 24/09/2014

Mathis LUTTON n° licence 9140036 non renouvelée

Les deux joueurs ont 500 points

Le vrai nom du joueur est LUTTON, mais le club a renouvelé par erreur celle de CUTTON.

Décision de la commission sportive à l'unanimité

La commission sportive reconnaît l'erreur et décide de :

- supprimer la licence 9142529 qui ne correspond à personne
- revalider la licence 9140036 au 24/09/2014
- rétablir le score de la rencontre à 36-24 en faveur de Viry-Châtillon
- de ne retenir aucune pénalité financière contre le club de Bures

Rencontre WISSOUS 2 - LINAS 1

Description du cas

Le club de Linas a déclaré forfait. Le club de Wissous a été prévenu, mais pas les responsables du championnat.

Conformément au règlement, Wissous a envoyé une feuille de rencontre.

L'équipe alignée par Wissous comporte une mauvaise composition d'équipe, le joueur le mieux classé étant aligné en bas.

Décision de la commission sportive à l'unanimité

Linas est considéré comme forfait, marque 0 point rencontre et écope de la pénalité de 15 € prévue dans la circulaire administrative.

Wissous perd la rencontre pour mauvaise composition d'équipe, marque 0 point rencontre et écope d'une pénalité de 15€ conformément à la circulaire administrative

Mutation exceptionnelle.

Michel MORETHE mutation validée à la majorité 3 pour et 1 contre. Il n'y avait pas de mail d'accord du club quitté, mais ce dernier a remboursé la cotisation du joueur au prorata des jours de présence. Donc de fait il ne faisait plus parti du club de Ris.